

RESSOURCES HUMAINES

Modification des emplois permanents au 5 juillet 2024

1 DOCUMENT - Publié le 27 juin 2024

CIAS
 Conseil d'Administration
 Séance du 27 juin 2024 à 17h00

Siège du conseil de Grand Lac, 150 Boulevard Louis Trépoit-Blanc

Ordre	Nom Prénom	Adressé (€)	Montant annuel	Poste (date)
1	Mme Claire BARRIÈRE	27		
2	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27	2	
3	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
4	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
5	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
6	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
7	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
8	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
9	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
10	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
11	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
12	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
13	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
14	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
15	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
16	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
17	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
18	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
19	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
20	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
21	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
22	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
23	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
24	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		
25	Mme Marie-Françoise BARRIÈRE	27		

Mme Agnès de
 Mairie de Grand Lac

Président du CIAS Grand Lac
 Directeur de Grand Lac

Le conseil de Grand Lac a délibéré et a adopté à l'unanimité le présent acte administratif, pris en vertu de l'article 15 de la loi n° 2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à la simplification du droit, et plus particulièrement l'article 15 de la loi n° 2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à la simplification du droit, et plus particulièrement l'article 15 de la loi n° 2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à la simplification du droit.

En foi de quoi, le 27 juin 2024
 Le Président
 M. BARRIÈRE

Le Secrétaire de Grand Lac
 M. BARRIÈRE



2024-06-27_DELIB15.PDF

[TÉLÉCHARGER](#) | (PDF, 211,9 KO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.